



SOCIETE COMMERCIALE

MISE EN SOMMEIL D'UNE SOCIETE

Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse d'un montant de :

- 178.08 € pour société pluripersonnelle
- 76.01 € pour société unipersonnelle dont l'associé unique est dirigeant

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)